



République Française
Département de l'Essonne

DOSSIER D'INSCRIPTION

CHANTIER JEUNES

COMMUNAL 2019

16 – 17 ans

- Fiche de renseignement
- Certificat d'inscription
- Fiche sanitaire de liaison
- Convention signée
- Photocopie carte d'identité ou passeport
- Photocopie attestation vitale
- Attestation d'assurance en responsabilité civile
- Justificatif de domicile

Dossier d'inscription à déposer en Mairie ou à envoyer par mail à l'adresse maire@stpdp.com au plus tard le mardi 16 avril.

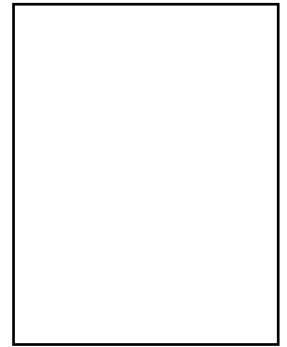
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Dossier reçu complet le :/...../..... à h.....



République Française
Département de l'Essonne

FICHE DE RENSEIGNEMENTS



LE JEUNE

NOM, Prénom :

Date de naissance :/...../..... Régime alimentaire : avec porc / sans porc *

(*) Rayer la mention inutile

Adresse :

.....

Coordonnées : ☎ : ☒ : @

Etablissement scolaire : Classe :

Taille de pantalon : XS / S / M / L / XL / Autre :

Taille de veste : XS / S / M / L / XL / Autre :

J'ai déjà fait un chantier : Non / Oui, en (mois et année) :

LES RESPONSABLES LEGAUX

NOM du responsable légal (1) : Prénom :

N° portable :

NOM du responsable légal (2) : Prénom :

N° portable :

Autres personnes à contacter en cas de besoin :

NOM : Prénom :

N° portable :

NOM : Prénom :

N° portable :

Signature du responsable légal (1) :

Signature du responsable légal (2) :

CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance de la convention, certifie vouloir participer au chantier jeunes communal.

Si, après validation de mon dossier, ma participation au chantier jeunes communal venait à être compromise, je m'engage à prévenir au plus tôt la Mairie et suis informé(e) qu'il sera impossible de céder ma place à une autre personne le jour du chantier.

En cochant cette case, je consens à ce que la Mairie enregistre et traite dans ses fichiers l'ensemble des données me concernant, conformément à l'article 8 de la convention.

Je suis disponible pour un chantier jeunes communal 4 jours de 7 heures consécutives pour la période du : (cocher une semaine)

du 23 avril 2019 au 26 avril 2019

du 29 avril 2019 au 03 mai 2019

A.....,

Le,

Signature des parents

A,

Le,

Signature du jeune

Convention Chantier jeunes communal

Année 2019

Entre d'une part,

La Commune de SAINT-PIERRE-DU-PERRAY

située, 8 rue Vivaldi à Saint-Pierre-du-Perray (91280),

représentée par son Maire, Madame Catherine ALIQUOT-VIALAT,

ci-après dénommé « **la commune** »,

Et d'autre part,

(NOM Prénom du jeune).....,

représenté par son responsable légal (NOM Prénom) :.....,

.....,

résidant au,

ci-après dénommé « **le jeune** »,

CONTEXTE ET OBJECTIFS DES CHANTIERS EDUCATIFS :

Le chantier jeunes communal constitue l'un des outils développés par la commune pour permettre aux jeunes de :

- participer à un projet de réhabilitation ou de valorisation de l'espace public communal,
- partager un objectif commun d'intérêt général,
- échanger avec ses pairs

ARTICLE 1 : Objet de la mission

La commune convient d'organiser un chantier visant à mobiliser les jeunes saint-perrayens dans la requalification des buses situées au niveau du parking du centre de loisirs Manureva. Huit jeunes auront pour mission le nettoyage et la peinture des buses.

ARTICLE 2 : Période et horaires de réalisation

La commune réalisera un chantier (rayer la mention inutile) du 23 avril 2019 au 26 avril 2019 / du 29 avril 2019 au 3 mai 2019. Le volume de travail hebdomadaire est fixé à 24 heures. Les horaires de travail sont de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

ARTICLE 3 : Éligibilité des jeunes

Le chantier jeunes communal s'adresse à huit jeunes saint-perrayens âgés entre 16 et 20 ans.

ARTICLE 4 : Modalités financières

Les charges afférentes à la mise en œuvre de ce chantier jeunes communal sont prises en charge par la commune.

ARTICLE 5 – Engagements des parties à la convention

La commune s'engage à :

- Fournir le matériel nécessaire à la réalisation du chantier et les équipements de protection individuelle (EPI),
- Fournir un repas le midi,
- Encadrer le jeune,
- Fournir en contrepartie, d'un montant de 150 € pour quatre jours :
(cocher une contrepartie)
 - soit une aide au permis de conduire,
 - soit une aide au BAFA,
 - soit des chèques cadeaux multi-enseignes.

Le jeune s'engage à :

- Arriver et repartir du lieu de rendez-vous fixé pour le chantier par leurs propres moyens,
- Porter les équipements de protection individuelle et à prévoir des vêtements adaptés au travail demandé,
- Utiliser les outils et le matériel mis à disposition conformément aux directives,

ARTICLE 6 – Suivi du chantier

Le respect des horaires fait l'objet d'un suivi rigoureux par l'encadrant du chantier. Le respect vis-à-vis des autres jeunes et de l'encadrement ainsi que le sérieux dans le travail sont évalués quotidiennement.

Par conséquent, il est demandé :

- d'être à l'heure sur le lieu du chantier,
- de respecter les directives des responsables,
- d'utiliser les matériels et les outils selon les instructions de l'encadrement,
- d'accepter de travailler en équipe (sans distinction de sexe, d'origine ou d'orientation sexuelle),
- d'avoir une attitude sérieuse et responsable permettant de réaliser les objectifs quotidiens.

Les comportements irrespectueux, insolents ou perturbateurs, que ce soit en actes ou en parole, sont pris en compte et donnent lieu à des sanctions proportionnelles pouvant aller jusqu'à l'exclusion du chantier décidée par la commune.

ARTICLE 7 – Fiche sanitaire

Le jeune devra impérativement joindre au dossier la fiche sanitaire dûment complétée et être à jour de tous leurs vaccins.

ARTICLE 8 – Droits informatique et liberté

Objet du traitement de données

Finalités : le traitement a pour objet la gestion et l'organisation des chantiers jeunes communaux.

Base légale

Ce traitement de données repose sur le recueil du consentement des participants au chantier jeunes communal.

Données traitées

Catégories de données collectées : identité, coordonnées (téléphone et adresse mail), situation scolaire, tailles de vêtements, vaccinations, traitements médicaux, difficultés de santé et restrictions alimentaires des participants aux chantiers jeunes communaux, identité et coordonnées de la personne désignée par les participants comme étant la personne à contacter en cas d'urgence, identité et coordonnées des parents des participants.

Source des données : les données sont communiquées par les participants aux chantiers jeunes communaux.

Caractère obligatoire du recueil des données : l'ensemble des données sont nécessaires pour permettre à la commune de gérer et d'organiser les chantiers jeunes communaux.

Personnes concernées

- Participants et représentants légaux des participants aux chantiers jeunes communaux.
- Personnels de la commune

Destinataires des données

Catégories de destinataires : dans la limite de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données : les personnels de la commune concernés par la gestion et l'organisation des chantiers jeunes communaux.

Hébergement et durée de conservation des données

Les données transmises par l'utilisateur sont hébergées par la commune et conservées pour une durée de 18 mois, à l'exception des données présentant un intérêt administratif, notamment en cas de contentieux, justifiant de les conserver le temps des règles de prescription applicables.

Droits sur les données

Les personnes peuvent accéder et obtenir copie des données les concernant, s'opposer au traitement de ces dernières, les faire rectifier ou les faire effacer. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

Exercice des droits

Le délégué à la protection des données du CIG Grande Couronne est l'interlocuteur pour toute demande d'exercice de droits sur ce traitement par courrier : Madame la Déléguée à la protection des données – Mairie de Saint-Pierre-du-Perray – 8 rue Vivaldi BP39 – 91280 Saint-Pierre-du-Perray.

Réclamation auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

ARTICLE 9 – Responsabilité et assurance

Sauf en cas de faute inexcusable reconnue de la commune, cette dernière ne pourra être tenue responsable pour tout dommage corporel ou matériel subi par le jeune qui interviendrait dans le cadre du chantier et notamment en cas d'accident survenu par l'imprudence ou l'irrespect des consignes de sécurité.

Le jeune doit disposer d'une assurance responsabilité civile, le garantissant pour tout accident ou autre évènement susceptible d'engager sa responsabilité qui pourrait intervenir dans le cadre de sa participation au chantier. L'attestation sera impérativement jointe au dossier.

A Saint-Pierre-du-Perray,

A

Le

Le

Mme le Maire,

Nom Prénom du jeune

Catherine ALIQUOT-VIALAT

Signature

A.....,

Le

Nom Prénom du représentant légal

Signature

